L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE, & CO.
No. [illegible] RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

[illegible] par an, pour la ville, payables d'avance [illegible] pour la feuille destinée pour la campagne [illegible] payables [illegible] l'année, lorsque l'abonné ne voudra [illegible] à la Nouvelle Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué à moins que les comptes ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit [illegible] à l'expiration de leur abonnement [illegible].

ANNONCES. Une piastre par carré de [illegible] pour la première insertion, et [illegible] pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable d'une annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60. les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques $[illegible], ceux qui [illegible] pour navires, bateaux et barques à vapeur, [illegible] maisons de commerce faisant la commission [illegible] par l'année [illegible].

Le privilège des souscripteurs à l'avis est limité à [illegible] chaque mois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des réunions [illegible] ou de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des [illegible] annonces.

LES ANNONCES qui ne [illegible] par [illegible] sans inscription [illegible].

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle lorsqu'ils pourront être admis, seront au double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES [illegible] la ligne ordinaire des [illegible] par la voie à vendre [illegible] terrains à vendre, à louer ou à affermer, noirs ou marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c. [illegible] sur ce sujet [illegible].

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de leur insertion seront publiées jusqu'à contre-ordre et devront être [illegible] payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que [illegible] l'insertion n'ait été payé d'avance, ou que [illegible] répondant.

LES THÉÂTRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront la saison des plaisirs payerant $ 50.

LES ANNONCES de candidature à des emplois politiques [illegible] seront payées [illegible] nature politique, pourront doubler du prix ordinaire.

POUR MANDEVILLE, LEWISBURG, MADISONVILLE ET COVINGTON. Arrangement pour l'Été.—Le bateau à vapeur WALKER, bon marcheur, [illegible] capitaine J. A. Bonneval partira de la Nouvelle-Orléans au bout du chemin de fer du lac Pontchartrain, tous les mardis et jeudis de chaque semaine, après l'arrivée des chars à [illegible] heures, touchant à Mandeville, Lewisburg, et Madisonville et ira jusqu'au [illegible] de la ville de Covington. [illegible] Covington tous les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, à 7 heures précises, touchant à Madisonville, Lewisburg et Covington.

Le Walker partira de la Nouvelle Orléans, les samedis [illegible] après l'arrivée des chars pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville [illegible] à bord [illegible].

Pour frets ou passage s'adresser au capitaine [illegible] profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, et s'efforcera de [illegible] à l'avenir.

[illegible]

Paquebot hebdomadaire entre la Nlle Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine H. Lattin ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 mai, partant de la Nouvelle Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Pass Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi [illegible] heures.

[illegible] de la Nouvelle Orléans pour la Mobile, tous les [illegible] à [illegible] P. M. touchant aux endroits ci-dessus [illegible] le lundi à 6 heures.

[illegible] la Mobile pour la Nouvelle Orléans, les [illegible] A. M. touchant aux endroits ci-dessus et arrivera à la Nouvelle Orléans [illegible].

[illegible] l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile [illegible] fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 51, Nlle Levée.
19 avril

PAQUEBOT RÉGULIER. Pour la baie St. Louis, Passe-Christiane, Mississipi City, Biloxi et Pascagoula.—Le bateau à vapeur SWAN, capitaine W. H. Limbert, partira tous les mardis [illegible] après l'arrivée des chars de onze heures A. M., et tous les samedis après l'arrivée des chars de [illegible] heures du soir. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à FRIESTLEY & BEIN, 19, Nlle Levée.
9 juil

AVIS AUX CHARGEURS.

Le bateau à vapeur paquebot régulier, PERSIAN, est actuellement à la Levée, au bout de la rue St. Louis, et recevra du fret pour le rail road de Clinton et Port Hudson, pour le West Feliciana, le Bayou Sarah [illegible] passe. Pour plus amples informations, s'adresser à bord ou à BOGART & HAWTHORN, ou à STETSON & AVERY, Agents [illegible].
9 juin

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires.—Le fin marcheur steamer HARRISON, capitaine Batchelder, [illegible] comme paquebot régulier pour [illegible] la saison, entre cette place et les ports [illegible] Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à 10 heures du matin, et Donaldsonville tous les Jeudis à [illegible] du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.
16 mai

BATEAU DE LA MALLE DES ÉTATS UNIS.—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et du Bayou Sarah le [illegible] à 5 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.—Le steamer neuf et fin marcheur ZEPHYR, capitaine J. E. Sinch, fera [illegible] paquebot régulier pour les ports ci-dessus pendant cette saison. Il partira de [illegible] les voyages réguliers entre la Nouvelle Orléans et [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. H. VERRET, 6, Nlle Levée.

A LOUER, la jolie maison neuve en briques [illegible] située rue Bienville, entre les rues Bourgogne et [illegible]. Possession en sera donnée le 1er août prochain. S'adresser à R. BRUGIER, 9, rue St. L.
1 juil

A LOUER pour le premier août prochain, [illegible] maison en brique, située rue [illegible] des rues Dauphine et Bourbon. S'adresser à [illegible] R. Brugier.
1 juil

A LOUER, le vaste Magasin [illegible] rue Tchoupitoulas [illegible] avec magasin [illegible] occupé par M. [illegible] No. 4 [illegible]. Pour les conditions [illegible] STETSON & AVERY.
7 juil

A LOUER. Les [illegible] convenable pour un [illegible] actuellement occupé par [illegible] Banks & Mac [illegible] Ringgold. Possession de suite [illegible] S'adresser au No. 54. STETSON & AVERY, 85 Gravier.
7 juil

MAISONS ET MAGASINS A LOUER. Une charmante maison neuve, avec un vaste magasin et dépendances dans la cour, située Champs Elysées entre le [illegible] de la rue des Grands Hommes, cette propriété est susceptible de produire un [illegible] au loyer [illegible] convenable pour un magasin de comestibles, &c.

Une maison basse à [illegible] appartements, cuisine, grande cour &c. située rue du l'Esplanade entre les rues Royale et Bourbon.

Un vaste magasin [illegible] rue Victoire et les [illegible] des Champs Elysées et Marigny, au dessus du Rail Road Pontchartrain.

Deux maisons à 2 étages situées rue Condé entre les rues Hôpital et Quartier, ces deux propriétés précédemment occupées par Messrs. Leleu & H. D. Peire, offrent toutes les pièces de commodités.

Une maison composée à 3 étages, située rue Galatin, entre Hôpital et Quartier.

Un beau magasin rue Royale entre Toulouse et St. Louis. Ces propriétés seront louées à des prix très modérés. F. DE LIZARDI & Co.
21 juin—30 52, Bienville.

MAISONS A LOUER.

UNE MAISON en briques à 2 étages, très convenable pour tenir une auberge, située rue de la Vieille Levée, entre Hôpital et Quartier, possession sera donnée le premier [illegible].

Une dito en brique et à 2 étages, rue du Bourbon, entre Dumaine et St. Philippe, possession en sera donnée le premier juillet.

Une dito en brique, située rue d'Espagne, entre Moreau et Casacalvo. Cette maison est parfaitement [illegible] toutes les commodités pour une grande famille.

Une dito située rue Moreau entre Port et St. Ferdinand, bloc des Architectes.

Plusieurs dito situées rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine.

Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 123 a.
16 juin CORDEVIOLLE & LACROIX.

MILLE PIASTRES DE RECOMPENSE.

BANQUE DE LA LOUISIANE, Nlle Orléans, 17 mai 1841.

LA récompense ci-dessus est offerte par cette institution pour l'arrestation et la livraison de P. H. Kermon, jusqu'ici dernièrement employé comme teneur de livres à la banque, afin qu'il puisse être traduit devant les tribunaux de cette ville et de l'État, pour subir [illegible].

Par ordre de la Direction, WM. E. LEVERICH, Caissier.

$ 2000 DE RÉCOMPENSE.

Banque de la Louisiane.

LA récompense ci-dessus est offerte à celui qui arrêtera [illegible] Zénon [illegible] de cette institution et [illegible] poursuivi par les tribunaux de cette ville. [illegible] le payement de la récompense [illegible] de $1000 s'il sont pris hors de l'État.

Par ordre du Bureau, W. E. LEVERICH, Caissier.
10 mai

50 BALLES [illegible], 200 caisses blanc de baleine, 10 do indigo de Manille, 100 do bâches de "Hunts", 50 do fruits à l'eau de vie, 100 do paniers vin de champagne, 100 [illegible] vin rouge, 75 do tabac manufacturé, 30 do [illegible] et [illegible], 200,000 cigares [illegible], 20 [illegible] et [illegible] de Monongahela en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 rue des Magasins.
15 juil

CHAPEAUX. 100 caisses chapeaux [illegible] en débarquement du navire [illegible]. FROST & Co., [illegible].

DENIMS. 10 caisses Hamilton [illegible] de Grand Turk [illegible] à vendre par FROST & Co.
1 juillet

CHEMISES. 50 douzaines chemises de [illegible] à vendre par LOISON & SILVESTRE.
1 juillet

SALAERATUS en demi barils [illegible] à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 50 Gravier.
19 juil

SAINDOUX. 300 barils [illegible] par CHS. DOANE, 60 Poydras.
7 juil

KERSEYS et toile de coton pour nègres—10 caisses de coton pour nègres, [illegible] caisses et balles linseys et Kerseys à vendre par PEET & NORTH.
26 juillet 18 rue de Chartres.

CORDAGES. Un assortiment des meilleures qualités et de toutes les dimensions constamment en mains à vendre par KOHN, DARON & Co.
22 juil 28 rue Bienville.

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, en mains, à vendre par KOHN, DARON & Co.
22 juil 28 rue Bienville.

FIL d'emballage—Un assortiment de Russie constamment en mains et de toutes les dimensions, à vendre par KOHN, DARON & Co.
22 juil 28 rue Bienville.

SUCRE DE MUSCOVADO en boucauts à vendre par KOHN, DARON & Co.
27 juil 28 rue Bienville.

FUMIGATEUR PECTORAL. 4,000 boîtes reçues par le Tatum, à vendre à la pharmacie de J. METOE, 199 Royale.
21 juil

AMANDES—200 caisses à 25 livres chacune, amandes écossées, dernièrement reçues, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
4 juillet

TABLEAUX ET GRAVURES.

LES soussignés viennent de faire l'ouverture d'une très belle collection de Tableaux à l'huile nouveaux.

Gravures en acier représentant Fanny Elssler, Taglioni, Rachel, &c.

Collection complète de gravures coloriées, représentant les funérailles de Napoléon, &c. V. & O. VIGNAUD, 49, rue de Chartres.
7 juin

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui autorise à contracter des assurances sur la vie, à des prix qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est ainsi conformée qu'il a été possible de le faire à celle des Compagnies de Londres qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre; il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 25 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour une somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignemens plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 15, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Chartres.

Par ordre de la Direction.
13 oct CH. BRIGGS, secrétaire.

NOUVELLE MACHINE A ÉGRAINER LE MAÏS. CETTE machine peut égrainer 50 boisseaux par heure, et le grain en sort dépouillé de pailles. Le soussigné a également, constamment à vendre, une quantité d'autres machines de grande utilité, et d'ustensiles aratoires les dernières inventions, propres à l'usage des habitants du Sud. A vendre au No. 3, Nlle. Levée.
20 mai J. MACVEIGH.

MOULINS A MAÏS PORTATIFS, de Baldwin. CE moulin peut moudre de 15 à 20 boisseaux de maïs par heure, qui en sort concassé, et sert de nourriture aux animaux. Ce moulin est généralement employé dans la Virginie, le Kentucky, l'Ohio, et dans d'autres États du Nord, où peut faire une économie d'un tiers par l'usage de ce moulin. En vente au no. 3, Nlle. Levée.
20 mai J. MACVEIGH.

MOULIN A MAÏS FRANÇAIS PORTATIF DE GENTRY. CES moulins possèdent des avantages marqués sur ceux qui sont employés aujourd'hui. Ils peuvent moudre de 5 à 10 boisseaux de maïs de la meilleure qualité par heure; les personnes qui en ont fait usage leur ont donné la préférence sur tous les autres. Ils sont complets et prêts à être mis en opération. Ils peuvent être transportés à bord par des bateaux ou wagons dans toute partie de l'État. Constamment en mains et à vendre au no. 3, de la Nlle. Levée.
20 mai J. MACVEIGH.

WAGONS, charrettes, drays, roues de charrettes à boîtes.—Le soussigné reçoit constamment des meilleures manufactures de Philadelphie, des wagons pour 2 et 4 chevaux sans planches d'entourage; drays à coton avec moyeux en fer, drays communs, charrettes à briques, chars à un et deux chevaux, roues de différentes dimensions, brouettes &c. à vendre par CHS. BYRNE, 158, rue Tchoupitoulas.
19 juin

FER. En débarquement du trois mâts Persian, de Liverpool. 300 paquets de feuilles de cuivre de 12 à 25. 200 cercles en fer de 1 1-4 pouce à 4 pouces. 200 fer assorti pour galleries. 100 fer rond et carré de 3-8 et 1-2. 100 barres plates, rondes et carrées à vendre par FRIESTLEY & BEIN, 19 N. Levée.
[illegible] mai

LE soussigné offre à vendre en débarquement des navires Oceano et Hindoo, du Havre, les articles suivants, savoir:—

Cotonnades françaises, légères et fortes, petite et grande largeur,
Siamoises rayées et petits carreaux,
Ginghams bleu, rose, bleu et noir,
Indiennes et bordures à meubles, rouge, bleue et chamois;
Châles coton noir et couleur;
Mouchoirs Mocca Madras et deuil;
Mouchoirs batiste imprimés, blanc unis, brodés et rivière;
Bretelles gomme élastique, fines et ordinaires,
Parapluies 31, 26, 28, 30, 32 et 34 pouces,
Ombrelles à franges (grande nouveauté),
Foulards pour la poche, do
Bas de soie noire et filoselle,
Gants et mitaines filet,
Châles filet doublés en soie,
Echarpes do do,
Voiles en filet différents genres;
Chalet [illegible] 4, 5 et 6-4;
Alépine noire,
Mousseline de laine et chaly noir;
Boutons gansés et cordonnets, noires et couleurs (pour tailleurs)
Boutons de fil, à grilles et jettes assortis de grandeurs;
Lacets fil blanc et noir;
Rubans de fil non assortis;
Peignes buffle, corne et écaille;
Rubans taffetas et satins, non assortis;
Chapeaux de paille, hommes et femmes;
Fleurs artificielles, bouquets et guirlandes;
Parfumeries assorties
Crème de Perse, pommades, essences, eau de cologne, poudre et savon;

Toujours en magasin un très grand assortiment de vins de Bordeaux, de $17 à $40 la barrique.
19 juin BENJ. LACOSTE, 101, rue Royale, entre Conti et St. Louis.

A VENDRE par BENJ. LACOSTE, No. 101 rue Royale, en débarquement du navire Vaillant de Bordeaux.

[illegible] barriques vin rouge Montferrand,
[illegible] St. Estèphe Médoc,
[illegible] vin blanc Haut Sauterne vieux,
[illegible] do Haut Barsac do
[illegible] do Sauterne do
50 caisses vin St. Emilion et St. Julien Médoc,
[illegible] do Château Margaux et Château Laffitte,
[illegible] do Grand Larose,
[illegible] do Grand Larose, Château Laffitte en demi bouteilles,
[illegible] vin blanc Haut Barsac vieux,
[illegible] do en demi bouteilles,
[illegible] vin blanc Haut Sauterne vieux,
[illegible] Haut Sauterne vieux en demi bouteilles
[illegible] de Champion. 23 juin

VIN, HUILE, &c.
[illegible] barriques vieux vin de Bordeaux, Pauillac,
[illegible] do St. Julien, Montferrand,
[illegible] demi barriques vin rouge de Bordeaux,
[illegible] vin blanc, haut Sauterne,
[illegible] vieux vin de Madère très supérieur,
[illegible] do Madère ordinaire,
[illegible] do Porto do
[illegible] Malaga doux, Xérès,
[illegible] vinaigre de Bordeaux,
[illegible] huile d'olive,
[illegible] vin de tout es les qualités,
[illegible] liqueurs assorties.
A vendre par S. LATAPIE. 17 juin.

NOUVEAU ET GRAND ASSORTIMENT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS A VENDRE AU RABAIS. MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Vieille Levée et Bienville, ont un grand assortiment de nouveaux habits d'été confectionnés, importés directement de New York et faits exprès à la convenance du pays qu'ils offrent à vendre au rabais. Leur stock se compose de tout ce qui peut convenir aux habitants du pays et aux étrangers, et leurs prix peuvent être réduits au gré des acheteurs. 23 juin

MÉRINOS—20 pièces mérinos double chaîne,
[illegible] pièces bombazine,
[illegible] do coutil blanc,
[illegible] do double largeur,
[illegible] douz. chemises de couleur,
[illegible] do mouchoirs batiste, à vendre par
21 juin LOISON & SILVESTRE, 73, Royale.

A VENDRE. Une habitation située à 4 milles au dessus de Carrollton, mesurant [illegible] arpents de face au fleuve sur [illegible] de profondeur ou elle fait face au lac Pontchartrain. S'adresser à EDOUARD GOTTSCHALK, Courtier, 41 Camp.
26 juin

ARTICLES DIVERS. 10 caisses thé poudre à canon, de 12 petites boîtes chaque, 30 caisses thé Souchong, 10 demi caisses do; 80 caisses thé impérial et poudre à canon, de 13 livres chaque, 100 sacs piment; 100 sacs poivre, 200 balles étoupes de Russie, 100 paniers huile d'olive, 6 balles toile grise, 142 pièces toile d'emballage, 200 barillets clous assortis, de 3 à 7d. à la livre, 25 barils plomb de chasse assorti, No. 1 à 10, en débarquement des navires Troy et Auburn, de New York, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
[illegible] mai

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS. Nlle. Orléans, 11 mai 1841. LE soussigné est autorisé à recevoir des propositions pour l'entreprise d'un chenal à ouvrir à travers les chûtes de la rivière Rouge, au-dessus d'Alexandrie; les travaux devant être faits en vertu d'une allocation décrétée pour cet objet par la Législature de l'État, conforme en tout à un plan et devis estimatif fait par Geo. T. Dunbar, ingénieur du Bureau, qu'on peut consulter et examiner en s'adressant à Eugène Rousseau, Secrétaire du Bureau, Vieille Levée, no. 28.

Les personnes qui se présenteront pour entreprendre cet ouvrage devront donner caution satisfaisante pour un montant double de celui du contrat, ou consentir à ce qu'un tiers de la valeur des travaux à mesure de leur achèvement, sera retenu par le Bureau, pour assurer l'exécution fidèle du contrat.

THOS. W. CHINN,
13 mai Président du Bureau des Travaux Publics.

GRAND ASSORTIMENT D'HABITS CONFECTIONNÉS. Vente au Rabais. MEAKINS & KETCHAM, encoignure des rues Bienville et Vieille Levée, ont en mains un bel assortiment d'habits confectionnés pour l'été qu'ils ont reçu directement de New York et qui ont été particulièrement faits pour le pays, qu'ils offrent à vendre au rabais. Le stock comprend tout ce qui est nécessaire aux besoins des habitants et des étrangers, et leurs prix sont réduits à la portée des acheteurs. 8 juil

A VENDRE par les soussignés au débarquement du navire Talma:
4 demi pipes eau-de-vie de Cognac vieille et fine.
20 barils vin blanc, Graves 1838.
30 caisses do Barsac 1837.
25 do fruits à l'eau-de-vie.
200 paniers anisette.
12 caisses liqueurs superfines.
4 do curaçao do
HERBAULT & FRÈRES,
20 juil 78, rue Bienville.

EAU DE VIE de Cognac—50 1/2 & 1/4 de pipes des meilleures marques, à vendre par WOOD & SIMMONS,
10 juil 80, rue des Magasins.

TOILE d'Emballage forte, à vendre par GEORGE GREEN & BROTHER,
29 juin 86, Gravier.

TOILE d'Emballage—500 pièces toile épaisse et large en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS,
29 juin 30, Camp.

FILTRES à vendre par GEO. GREEN & BROTH.
10 juil 86, rue Gravier.

CLOUS—300 barillets clous de Boston, grandeurs assorties, en débarquement de la barque Adelaide et Elisa, à vendre par JOHN A. MERRITT,
6 juil 53 Camp.

SUCRE EN PAIN de première qualité des raffineries de sucre de Boston, en magasin et constamment en mains, à vendre par H. A. NORCROSS & co.
5 juil 40, rue Gravier.

BLANC DE BALEINE, huile, cuivre, zinc, 200 caisses blanc de baleine, New Bedford, grosseurs assorties, 200 barils huile de sperme, clarifiée de New Bedford, 200 caisses cuivre en feuille de 14 à 22, 200 feuilles cuivre pour chaudronnier, 15 barriques zinc pour couverture, 25 barils huile de baleine, 9 barriques creusets, à vendre par WALTON & COCKANE,
20 juil 20 et 30 Nouvelle-Levée.

A VENDRE en débarquement du Navire Talma, de Bordeaux:
40 demi pipes eau-de-vie, 4me preuve, diverses marques.
25 barriques vin rouge Montferrand.
20 juil VOR. ROUMAGE.

LE Soussigné a continuellement un assortiment de très vieilles eaux de vie, en demi pipes, quarts de pipe et barriques, des marques renommées de Lecoq, J. J. Dupuy, & [illegible] jeune.
20 juil VICTOR ROUMAGE.

A VENDRE par le Soussigné:
Un assortiment général de lignes françaises, en bon état et balles de fil de toute qualité pour coudre les balles de coton. Vins en caisses, anisette, vins rouges en barriques, &c. VICTOR ROUMAGE. 20 juil

FARINE—100 barils à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
9 juil 48, Tchoupitoulas.

WHISKEY—150 barils rectifié de Cincinnati, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
9 juil 48, rue Tchoupitoulas.

SAINDOUX—50 barillets No. 1, en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
29 juil 48, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—50 barillets de l'Ouest en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
9 juil 48, rue Tchoupitoulas.

LARD—150 barriques plats-côtés et épaules en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
29 juil 48, rue Tchoupitoulas.

PORC—200 barils Mess. M. O. en magasin, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
29 juil 48, rue Tchoupitoulas.

GENIÈVRE—40 barils en magasin et à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT,
29 juil 48, rue Tchoupitoulas.

BOUCHONS—[illegible] pour vin [illegible], à vendre par CANTIN, DARAN & Co.
29 juillet [illegible]

ENTREPOT de Marbres [illegible]. Le soussigné [illegible] bile de la Nelle. Orléans et [illegible] [illegible] portées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, statues, &c.

N. B.—Il répare aussi les ornemens en albâtre, à son établissement.

Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit.
11 janv J. FILIPPINI.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT. Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne. LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus finis, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions en lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés, à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public.
21 déc C. L. SEIXAS.

VENTE AU PRIX COUTANT.

LES soussignés désirant vendre le fonds de leur magasin, informent les dames et le public qu'à partir de ce jour ils vendront les marchandises suivantes au prix coûtant:—

Mousselines françaises satinées.
" unies.
" Suisses unies et façonnées, blanches et couleur
" brodées pour Rideaux.
Mousselines deuil et demi-deuil.
Cols brodés, garnis et non garnis.
Mouchoirs batiste unis et brodés.
" à ourlet et en pièces.
Ginghams français.
Châles filet frangés riche.
" " imitation unis et façonnés.
Echarpes soie et filet.
Filet 4/4, 5/4 et 6/4 en pièce.
Châles milleux unis et brodés.
" mérinos unis et façonnés.
" mousseline laine, unis et brodés.
" satin et taffetas unis et façonnés.
Dentelles blanches et noires.
Gants filet et fil d'Écosse.
Soieries noires pour écharpes.
Satins noirs et blancs.
Gros de Naples noir et noir bleu.
Gros de Suisse " "
Florentines unies et à carreaux, glacées
Reps unis et façonnés, glacés.
Fantastiques "
Batiste à carreaux pour habits.
Coutils blancs et fantaisie.
Manteaux satin brodés.
" en drap et en mérinos.
Parasols et parapluies.
Bas, soie unis et brodés.
" fil d'Écosse "
" de coton pour dames et enfans.
Indiennes françaises claires et foncées.
Rubans satin assortis.
Velours noirs superfins.
Mousseline laine noires et fantaisies.
Crêpes couleurs assorties.
Tulle uni et façonné, noir, pour voile et pèlerines, etc. etc., etc.

LOZNE & FROIS,
8 juin 21 rue de Chartres.

A VENDRE—100 paniers Champagne 1re. qualité, de Lombert & Co., d'Arras.
55 caisses vin de 12 bouteilles assortis,
25 demi caisses do do do
8 caisses St. Estèphe,
34 demi caisses St. Estèphe,
5 caisses St. Julien,
20 demi caisses do.
20 caisses St. Julien Léoville,
36 demi caisses do.
15 caisses Château Laffitte,
12 demi caisses do.
50 caisses Médoc Château Margaux
Conserves de J. Colin, tels que:
Sardines en grandes boîtes,
Do petites boîtes,
Fruits au jus assortis,
Suc de fruits assortis,
Fèves accomodées,
Haricots verts,
Pâtes truffes assortis,
40 demi-pipes eau de vie de Pellevoisin, aîné & Co.
10 quarts do do do
Liqueurs assortis,
6 balles couvertures françaises 3 points de Martin,
4 do do bleues.
[illegible] caisses rideaux magnifiques en mousselines, brochées,
[illegible] douzaines taies d'oreillers do. brochées &c.
50 pièces calicots rouges.
400 paniers anisette superfine.
BLANCHARD, EIMER & Co.,
15 juin 26, rue Bienville.

F. E. BENOIT, marchand de Musique, encoignure Chartres et Jefferson, prévient respectueusement le public, qu'il s'est arrangé avec Mr. G. C. Kustner, luthier et facteur de pianos, pour la préparation de tous les instruments de musique, qu'on voudra bien lui confier à cet effet; tels que:

Pianos, harpes, violons, guitarres, &c. &c.

Mr. Kustner se chargera aussi de l'accord de pianos, à des prix raisonnables, à l'année ou autrement. 19 juin.

MACHINE A VAPEUR. LES soussignés agens de Goodloe & Coon, de Cincinnati, recevront des ordres pour la confection de machines à vapeur, moulins à sucre, scie, presses à coton, et tous ouvrages de ce genre.
9 av—1an FRERET BROTHERS.

ARDOISES pour toitures—Récemment reçues et à vendre, un assortiment considérable d'ardoises des meilleures qualités et différentes dimensions, savoir:—24 X 12 22 X 12, 20 X 10; 18 X 10, 16 X 10; 16 X 8; et 14 X 8, à vendre en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
19 juin 150, rue des Remparts et 64, rue du Camp.

CUIVRE.—Les soussignés ont un assortiment considérable de feuilles de cuivre, de toutes dimensions et poids, qu'ils offrent à vendre en lots au gré des acheteurs par LYALL & DAVIDSON,
19 juin 150 rue des Remparts et 164 rue du Camp.

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et où une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étendque sur les six dents de devant de la mâchoire supérieure. Les autres ne pouvant se faire que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul office en ville, rue Royale, No. 106, entre St. Louis et Conti, où il est visible tous les jours, consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 5 mai

SEUL dépôt du sirop concentré de salsepareille préparé par J. G. A. Monnet jeune, pharmacien à Bordeaux. Le soussigné vient de recevoir un nouvel envoi de ce précieux médicament déjà si favorablement connu dans cette ville pour combattre toutes les maladies et émanant d'un vice quelconque dans le sang; il le recommande aussi pour neutraliser les accidens causés par l'excès des préparations mercurielles, à vendre en gros et en détail par VALETON & Co.
8 juillet Encoignure Royale et Douane.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet comprenant: Regalias, Canones, Imperiales &c. &c. de choix et des meilleures marques, constamment en mains à vendre par BLASCO & SIMIDEL,
9 juillet 26, Commune.

ACADÉMIE DE CARROLLTON. LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi qu'à ceux des paroisses environnantes, que la susdite institution s'ouvrira le deux novembre prochain, sous leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes.

Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.

Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement enfin est admirablement adapté pour l'objet qu'ils proposent.

Comme l'institution doit être strictement préparatoire l'âge des élèves sera limité à douze ans. Les parents apprécieront sans doute les avantages de cet arrangement.

Les préparatifs nécessaires seront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction, au sujet de l'âge, s'applique aux deux départemens.

L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 5 janvier et finissant le 20 juin, celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 20 décembre.

CONDITIONS—Externes.
Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin, (y inclus l'Écriture, l'Arithmétique la Géographie, &c.) chacune $5 par mois
Pour deux des langues mentionnées, 9 "
Pensionnaires par an, $300
Payables d'avance et par semestre.

RÉFÉRENCES:
A la Nouvelle-Orléans
Messrs Félix Garcia, Chs. Derbigny,
S. Hiriart, Joch. Kohn,
Isaac T. Preston, Warren Stone.
A la Paroisse Jefferson.
Messrs F. Dugué, Minor Kenner,
Théophile Fortier.
J. NICOL,
22 oct— S. A. BARBAUD.

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'été.

COMMENCANT le samedi 10 juillet. Les chars partiront tous les jours du dépôt pour l'habitation Philippon, distante de onze milles, aux heures suivantes:

JOURS DE LA SEMAINE.

Départ	Retour.
6	8
5	6
—	—

DIMANCHES.

Départ	Retour.
6	8
1½	1
5	6

Par ordre de la compagnie.
7 juillet J. WEATHERBORN SMITH, Ingénieur en chef.

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

De Carrollton,			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4 h.	A. M.	Char à cheval à	5 h.	A. M.
Locomotive	6	"	Locomotive,	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3½	"
"	4	"	"	5	"
"	6½	"	"	7½	"
Char à cheval	8	"	Char à cheval	9	"

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrol en à 10 heures P. M. et de la Nelle. Orléans à 11½ heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 8 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 9 heures, un char partira à 8½ heures et elles auront ainsi une heure pour visiter peut-être le plus beau jardin des É.-Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE. Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. A 7½ heures ils partiront toutes les demi heures jusqu'à 8½ heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8½ heures, n'en partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il y trouve des Dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840.

JOHN HAMPSON,
1er mars Ingénieur en chef.

FABRIQUE D'EAUX MINÉRALES GAZEUSES.

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitants de cette Cité et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales telles que Vichy, Spa, Seidlitz, Saratoga, Barèges, Soda, Seltz, ferrugineuses, ainsi que les limonades gazeuses aux groseilles, limons, oranges, citrons pour bals et soirées.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix modérés.
10 juil J. METOE, 199, rue Royale.

LE docteur DUPAS, de la faculté de médecine de Paris, a l'honneur d'offrir ses services au public;

Il pratiquera l'opération du strabisme [c'-à-dire, le redressement des yeux louches.] Cette opération qui ne présente aucun danger ni pour l'œil ni pour la santé de l'opéré, est accompagnée en général de peu de douleurs et ne dure que quelques instants. Les avantages qu'on en retire sont, la rectitude de l'œil, son parallélisme avec celui du côté opposé et l'amélioration considérable, sous le rapport de la vision, de l'œil le plus affecté de strabisme.

Les pauvres seront traités et opérés gratis et les soins les plus attentifs, tant en médecine qu'en chirurgie, leur seront toujours donnés.

Pour les consultations, le docteur Dupas est visible tous les jours chez lui, rue Bourbon No. 42, entre les rues de la Douane et Bienville, depuis 11 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi. 20 juin—1m

TOILE d'emballage—20 balles épaisses, 44 pouces, en débarquement du navire J. M. Shepherd à vendre par TUFTS & HOBART,
12 juillet 20, Douane.

LETTRES DE CHANGE.

ASSOCIATION CONSOLIDÉE. Nouvelle-Orléans, 16 juin 1841. CETTE Banque tire sur Paris et Londres.
17 juin G. WILTENBERGER, Caissier.

LA Banque [illegible] tire sur Londres et Paris sur New York, Philadelphie, Baltimore, Pittsburg, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
12 juin GEO. O. HALL, caissier.

TRAITES sur Philadelphie—Traites à vue et à 60 jours de vue à vendre par J. ALBERT,
19 juil 37, rue St. Louis.

CHANGE—Traites sur l'Angleterre et New-York, à vendre par KOHN, DARON & Co.
6 juil 28, rue Bienville.

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp.
8 juil

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co,
7 juil 44, Toulouse.

TRAITES SUR PARIS à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.,
7 jt 26, rue Bienville.

LETTRES de Change sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co,
23 juin 79, rue Toulouse.

LETTRES de Change sur Londres, à vendre par F. DE LIZARDI & Co
22 juin—1m

LETTRES de change sur New York à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co.,
1er juil rue Natchez.

TRAITES sur Paris, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
1 juillet 26, rue Bienville.

LETTRES de Change sur New York, à vendre par THAYER & CUSHING,
1er. juillet 26, Commune.

TRAITES sur la Havane, à vue, à vendre par J. N. RICULFI & Co,
30 juin 44, rue Toulouse.

TRAITES sur New-York, à soixante jours, à vendre par HUGO C. GILDMESTER,
30 juin 4, rue Bienville.

TRAITES sur New-York, à vendre par SCHMIDT & Co.,
7 jt 90, rue Bienville.

TRAITES SUR NEW YORK à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.,
7 jt 26, rue Bienville.

TOILE et Cordes d'emballage, à vendre par J. HALL & A. B. BEIN,
12 juin 24, Nouvelle Levée.

TRAITES sur Boston, à vendre par JOHN A. MERRITT, 53, Camp.
6 juil

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue en sommes à la convenance des acheteurs à vendre par J. ALBERT, 36, St. Louis
23 juin

LETTRES DE CHANGE sur Philadelphie, à vendre par CHARLES CLEGG,
30 juin No 11, rue St. Charles.

CHANGE sur Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.
23 juin

LETTRES de change sur Londres, à vendre par CLASON & VLES, 42 Chartres
19 juin

TRAITES sur New York à 60 jours de vue à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.
19 juin

TRAITES à soixante jours sur Boston, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co,
20 juil 25, rue Vieille Levée.

TRAITES sur New-York à 10, 20, 30 et 60 jours de vue à vendre par F. C. DE LIZARDI & Co
2 jt 52, Bienville.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par F. C. DE LIZARDI,
2 jt 52, Bienville.

CHANGE sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co
21 mai

CHANGE—Traites sur l'Angleterre, à vendre par KOHN, DARON & Co.

CHANGE sur Philadelphie, à 60 jours de vue, à vendre par J. D. DENEGRE, la Douane.
26 juin

ESPECES.

ESPÈCES.—5000 piastres en espèces à vendre par GINN & DUNN,
12 juillet 51, Nouvelle Levée.

ESPÈCES. $4,000 à vendre par PETERS & MILLARD,
30 juin 3, Vieille Levée.

ESPÈCES. 2,000 piastres mexicaines, à vendre par J. ALBERT,
19 juillet 36, rue St. Louis.

PIASTRES Mexicaines à vendre par J. M. CABALLERO, 31 V. Levée.
24 juin

DOUBLONS mexicains à vendre par J. M. CABALLERO, 31 V. Levée.

DOUBLONS mexicains, à vendre par J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée.
[illegible] juil

DOUBLONS espagnols et mexicains—100 doublons espagnols, 100 do mexicains, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co.
6 juil

CAFÉ—400 sacs café de la Havane 1re qualité en magasin et à vendre par FRATS & HERNANDEZ,
23 juin 27, rue Toulouse.

BLANC de Baleine—50 caisses en débarquement du brick Grand Turk, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane.
30 juil

EAU DE COLOGNE. Excellente eau de Cologne de Marine Farina, à vendre par HYDE & GOODRICH,
24 juin 15, rue de Chartres.

PAPIER du Texas—5000 piastres papier du Texas, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
1 juillet 73, rue Royale.

DERNIÈREMENT reçu de Hambourg par l'Adam et le Nord Castle—Flanelle, 6000 pièces de toute espèce, [illegible] toile blanches et écrues, [illegible] bas de coton. F. DE LIZARDI & Co
[illegible] 52, rue Bienville.

EN débarquement du navire Orozimbo, 10 caisses coton [illegible] de la marque [illegible], à vendre par KENNEDY, DUREL & Co.
[illegible] Toulouse 52.

PHARMACIE DE LAFAYETTE.

CET établissement a continuellement en mains un grand assortiment de médicaments très frais et des meilleures qualités.
8 juin J. ROSSI.

AUX CONVALESCENTS.

UN petit lot de vin de Porto, qualité très supérieure, à vendre en caisses de 3 douzaines par J. A. BEARD & Co,
8 juil 20, rue de la Commune.

TRAITES SUR PARIS à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
12 juillet—3 26 rue Bienville.

MACHINES POUR ROULER LES TAPIS—Les soussignés ayant pris la résolution de cesser leur commerce de tapis, offrent à vendre tout ce qu'ils possèdent de cet article qui est fort convenable pour les personnes qui [illegible] le commerce) à bas prix au comptant. PEET & NORTH, 18 Chartres.
24 juin

AVIS AUX ARMATEURS DE BATEAUX A VAPEUR. LES capitaines de bateaux à vapeur désirant se pourvoir de tapis et de toile cirée pour leur bord, pourront s'en procurer aux prix suivants: Excellents tapis anglais, d'Ingrain, à $1 la yard. Toile cirée de toutes dimensions, à $1 14 1-2 cents la yard. PEET & NORTH, 18, rue de Chartres.
1er juillet

EAU DE SODA, en bouteilles—Nous recommandons aux personnes qui quittent la ville pour aller à la campagne, cette boisson convenable, rafraîchissante et peu coûteuse. VALETON & Co., Enc. Royale et Douane.

CUIVRE POUR CHAUDRONNIERS—225 feuilles [illegible] 2 caisses feuilles 10 et 11 pouces, en débarquement du navire John H. Shepherd de Boston à vendre par WALTON & COCKAYNE,
13 juil 20 et 30 Nouvelle Levée.

ASSORTIMENT NOUVEAU DE BIJOUTERIE ET ARGENTERIE. LOUIS MUH prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir en consignation, comme suit: Couverts français dans des boîtes d'une douzaine et demi douzaines, des couverts et couteaux argent doré, timbales dite et un joli choix de colliers et bracelets en jais, de croix et St. Esprits, Tours de cou, Plaque, &c. &c. qu'il vendra à bon marché pour du comptant au No. 61, rue de Chartres.

N. B. Quelques cuillières en argent doré pour donner à manger aux enfans. 14 juin

$50 DE RÉCOMPENSE. PARTIS marrons le 13 du courant, les deux esclaves Isaac et Tom. Isaac est un griff âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, charpentier de navire et calfat, répondant brusquement quand on lui adresse la parole. Il a emporté avec lui une malle en cuir noir, un chapeau de paille et un chapeau de soie. Cet esclave a appartenu au col. Colley de Norfolk (Virginie). Tom est un nègre âgé d'environ 21 ans, un peu marqué de la petite vérole, taille de cinq pieds 9 ou 10 pouces.

On ne doute que ces deux esclaves sont en ville; une récompense de trente piastres sera donnée pour l'arrestation de chacun d'eux, ou à celui qui les logera dans une des prisons de cette ville.

S'adresser au No. 58, rue de la Douane.
29 juin—

AVIS—F. NEWMAN a transporté son magasin de graines, de la rue Condé, No. 44, à la rue du Canal, où il a maintenant un grand assortiment de graines de jardin, venant directement de Paris, qu'il a reçu par l'Eugène et l'Hindou, et qu'il offre à vendre à des prix très modérés. Il espère que ses amis et le public continueront à lui donner à sa nouvelle demeure le même patronage dont il l'ont honoré jusqu'à présent. Son jardin est situé sur les Champs Elysées, contiennent une belle collection de graines et de fleurs. juil—

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.—Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses pratiques qu'il vient de recevoir l'assortiment des plus respectables grainiers du Nord, qu'ils lui envoient au commencement d'août un assortiment considérable de graines fraîches des meilleures qualités de 1841, pour les semences d'automne, consistant en choux assortis, betteraves, haricots, choux fleurs, carottes, laitue, oignons, pois de toutes descriptions, raves, asperges, &c. &c.

Les planteurs et jardiniers qui voudront nous honorer de leur confiance peuvent être persuadés que nos articles sont des meilleures et que nos prix sont modérés.

Les graines seront mises à l'essai aussitôt qu'à l'arrivée par Mr. P. Coessy, un des meilleurs jardiniers en ce pays, et aucune ne sera vendue sans être garantie.

WM. DINN, 11, Commune,
29 juil Encoignure Tchoupitoulas.

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.

LE soussigné informe respectueusement les habitants, les jardiniers du marché et les marchands de la campagne qu'il a en mains une quantité de graines fraîches de légumes et de fleurs garanties de la récolte de 1840, provenant de toutes les parties du monde. Il connaît le désappointement qu'éprouvent beaucoup de personnes après avoir planté de mauvaises graines; aussi, il doux de mériter la confiance publique, il a pris pour règle de ne jamais s'exposer à de pareils reproches. Ceux donc qui désirent acheter des graines bonnes et à bon marché pourront bien de s'adresser au magasin de graines de PRINGLE, rue du Canal, No. 7,
8 mars à une porte de la rue des Magasins.

TOILE CIRÉE & TAPIS.

LES soussignés, afin de terminer leur commerce de Tapis, offrent leur fond en vente, aux prix suivant: pour du comptant:

Toile cirée pour planchers, d'excellente qualité et de toute largeur, à $1 12 1/2 cents la yarde, carrée.

Superbes tapis anglais à $1 la yarde.

Tapis de Bruxelles, la yarde $1 60.

Baise de toutes qualités.

PEET & NORTH,
19 juin. 18, rue de Chartres.

HUILE DE CASTOR, orge perlée, quinine, rhubarbe, jalap, blanc de plomb, huile de sperme et de graine de lin, un grand assortiment de médicaments, peintures, huile parfumée, etc., etc., à vendre par JARVIS & ANDREWS,
13 juil 29 rue de la Commune.

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités; BRIQUES du lac, SABLE, CHAUX du Nord; PIEUX, MERRAINS, &c. &c., à vendre par CHAUCHON & LEROY, Chemin Carondelet, entre St Claude et Tremé.
[illegible]

CHAUX, BRIQUES, SABLES, BOIS DE CHAUFFAGE, &c.

Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet, CHS. GUESNARD.
[illegible] juin—

FARINE—1600 barils, fraîche, marque Baker, maintenant en débarquement, à vendre par CHS. BYRNE, 156, Tchoupitoulas.
13 juillet

KERSEYS—10 caisses de la Nouvelle Angleterre, garanties pure laine à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
20 juillet 134, rue des Magasins.

CANEVAS ET TOILE à [illegible]—[illegible] canevas anglais Nos. 1, 2, 3 et 4 [illegible] à vendre par G. BEDFORD & BECK,
[illegible] 24 rue de la Douane.

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLÉANS—Cour des Preuves.—Succession de feu Walton.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes personnes intéressées [illegible] de la présente publication [illegible] le compte présenté par Anthony Parker [illegible] testamentaire [illegible] sera homologué [illegible].

Par ordre de la Cour,
[illegible] juil W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

BREVETS—D'invention et de perfectionnement—Approbation de l'Académie Royale de Médecine de Paris.—Fumigateur pectoral de J. Espic, pharmacien à Bordeaux, membre du conseil central de salubrité de la Gironde.

Les effets salutaires du Fumigateur dans les maladies des voies respiratoires, sous quelque forme qu'elles se présentent, sont constatés par plusieurs années d'expériences. Il est le seul médicament véritablement pectoral, puisque lui seul peut être mis en contact direct avec les organes souffrants de la poitrine. Il a une action spéciale dans les catarrhes, l'asthme, les affections nerveuses de la poitrine, du cœur, de l'estomac. Il guérit les migraines; il est d'une efficacité remarquable dans les douleurs dentaires. Il est le meilleur remède que l'on puisse employer dans les premières périodes de la phtisie laryngée et la phtisie pulmonaire.

Le Fumigateur pectoral sous forme de cigarilles, se fume comme elles: il se délivre par boîtes cachetées et accompagnées d'une instruction.

Seul concessionnaire autorisé,
14 juil J. METOE, no. 199 rue Royale.

BORDEAUX, le 30 avril 1841.

Monsieur le Rédacteur du Journal, Nlle. Orléans.

Monsieur,

Monsieur Metoe, pharmacien à la Nouvelle Orléans, étant le seul entrepositaire du Fumigateur Pectoral ou Cigarilles Pectorales dont lequel j'ai mis au commerce, et le seul par conséquent que je reconnaisse pour la partie Sud des États-Unis, vous m'obligerez de vouloir bon le présenter comme tel dans les annonces qu'il vous donnera à insérer pour faire connaître ce nouveau moyen.

Veuillez agréer, Monsieur, les sincères salutations de votre dévoué, J. ESPIC.

Propriétaire inventeur du Fumigateur Pectoral.

TRÉSOR DE LA POITRINE.

Pâte Pectorale de mou de veau, de Dégenétais, pharmacien Chimiste à Paris.

DE toutes les préparations qui ont été conseillées dans les affections de poitrine, il n'en est aucune qui ait obtenu un succès aussi brillant que la Pâte Pectorale de mou de veau, les résultats constamment heureux de son emploi dans toutes les affections aiguës ou chroniques du poumon, en ont fait un remède par excellence.

Cette pâte adoucissante prolonge promptement toutes les irritations de poitrine; elle facilite l'expectoration, elle calme instantanément les quintes de toux, elle arrête et guérit la coqueluche, les rhumes, les catarrhes les plus rebelles. Ces excellents par [illegible] à son usage, on en met, les médecins les plus distingués de Paris, après avoir constaté et reconnu les excellentes propriétés de cette [illegible] adopté comme le remède le plus efficace et le plus puissant que l'on puisse employer dans toutes les affections de la poitrine et des voies aériennes.

Le dépôt se trouve à la Nouvelle Orléans, chez M. Metoe, pharmacien, rue de Chartres, No. [illegible].

COMPAGNIE DE BANQUE ET D'AMÉLIORATIONS.

Nouvelle-Orléans, le 9 juillet 1841.

LE splendide Hôtel St. Louis étant sur le point d'être achevé dans un genre très élégant, est offert à louer à partir du 1er novembre prochain.

Les personnes qui désirent faire application pour la location, pourront obtenir tous renseignements nécessaires en s'adressant au caissier. Les propositions pour louer, [illegible] adressés aux président et directeurs de cette institution, avant ou au premier août prochain.

Par ordre de la Direction, L. BERNARD, caissier.

Pour l'information des personnes [illegible] de l'Union, [illegible] l'Hôtel St. Louis fait partie [illegible] [illegible]

[illegible] Le premier étage est composé [illegible] de 40 pieds de [illegible] salle à manger pour les Messieurs [illegible] de société [illegible] chacun [illegible] pieds.

Le second étage se compose de chambres [illegible] chacune de [illegible] pieds [illegible].

Le troisième étage [illegible] chambres [illegible].

Indépendamment de beaucoup d'autres avantages [illegible]

[illegible] L. BERNARD, caissier.

CHARBON NAIR—[illegible] en débarquement du navire St. Louis de Philadelphie, [illegible] drays, charrettes, brouettes [illegible] à vendre par JAMES D. DENEGRE.

WHISKEY DE MONONGAHELA—[illegible] à vendre par HERBAULT FRÈRES, 78 Bienville.

[illegible] SOULIERS ET BROGANS—[illegible] du Nord [illegible] A. F. DUNBAR & Co, 19 rue de la Douane.

TOILE écrue—100 balles de [illegible] à vendre par STETSON & AVERY, 85, rue Gravier.
24 juil

JAMBONS [illegible] à vendre par STETSON & AVERY.

LARD [illegible] LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.

SAINDOUX—100 barillets [illegible] LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

PERDU [illegible] CANTIN, DARAN & Co., 11 et 12 rue St. Louis.

CONSERVES de Joseph Colin—Sardines en grandes et petites boîtes, fèves et haricots accomodés, [illegible] à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville.

CIGARES—97,500 cigares de la Havane [illegible] à vendre par J. M. CABALLERO, 31, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—100 paniers champagne de la marque [illegible] à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 26, Bienville.
24 juil

FOIN—[illegible] de qualité supérieure du Nord, à vendre par THAYER & CUSHING, 26, rue Gravier.
24 juil

FARINE de Maïs—100 barils farine séchée au four, à vendre par THAYER & CUSHING, 26, rue Gravier.
24 juil

TOILE d'Emballage—44 pouces de largeur, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.

EAU de Vie et Genièvre, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.
24 juil

FOULARDS—2 caisses nouvelle mode à vendre par STETSON & AVERY, 85 Gravier.

PELLES—50 douzaines à vendre par B. WALLS, 35, rue Gravier.
29 juillet

GELÉE de guaba à vendre par B. WALLS, 35, rue Gravier.
29 juillet

MANNE en sortes à vendre par B. WALLS, 35, Gravier.
29 juillet

CLOUS—90 barillets clous à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
24 juil

RIZ—De bonne qualité à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
24 juil

TOILE à draps—50 balles [illegible] en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
24 juil

EAU DE VIE—30 demi et quarts de pipes [illegible] des meilleures marques à vendre par WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.
24 juil

CAFÉ de Java—Un petit lot à vendre par STETSON & AVERY, 85, rue Gravier.
24 juillet

TOILE et corde d'emballage—400 pièces toile du Kentucky, 100 do d'Écosse, 500 rouleaux corde, 50 do du Nord, à vendre par STETSON & AVERY, 85, rue Gravier.
24 juillet

SUCRE en pain de 1ere qualité de la raffinerie de Boston, constamment en mains à vendre par H. A. NORCROSS & Co., 40 Gravier.
24 juil

SAVON blanc—100 caisses savon de Boston et de New-York, à vendre par HENRY FULLER, 42, Poydras.
30 juil

SUCRE de la Havane—150 caisses sucre blanc, 30 do brut à vendre par CANTIN, DARAN & Co., 11 et 12 rue St. Louis.
29 juillet

CUIRS—13 balles, 75 [illegible], 115 peaux de chevreuil, 10 do [illegible] en débarquement du steamboat Kingston, du Texas, à vendre par B. WALLS, 35, rue Gravier.
29 juillet

BLANC de baleine—100 caisses de différentes marques, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 50, rue Gravier.
29 juil

PORC—1000 barils mess, M. O. [illegible] &c. à l'inspection, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas.
2 août

JAMBONS de famille—60 barils Orbold & Thompson, à vendre par BOGART & HAWTHORN, 32, rue Gravier.
6 mars

BEURRE prime à l'inspection, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.
24 juil

CHANDELLES de suif et blanc de baleine, à vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.
24 juil

HUILE—A vendre par TUFTS & HOBART, 20, Douane.
24 juil

TOILE A VOILE—Un grand assortiment de toile de Russie, d'Angleterre, et de coton, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
24 juil

CAFÉ de Rio—400 sacs en magasin à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
24 juil

160 caisses sucre blanc de la Havane,
400 sacs café Havane, 1re qualité
300 balles tabac de Cuba, en feuilles,
300 barriques vin rouge de Catalogne,
100 milliers cigares Regalias, Cabanas, &c.
20 barils vin de Porto,
20 barils vin de Madère, à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co
[illegible]

A VENDRE par les soussignés dans leur magasin pour claire une facture:
15 barriques genièvre d'Angers, vieux,
15 caisses vin rouge de Chambertin, do
10 caisses vin rouge Pomard, do
4 barils vin de Porto.
16 juil E. A. LEFEBVRE & Co. 44, Toulouse.

AIGUILLES—Les soussignés viennent de recevoir un [illegible] de Boston [illegible] HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.

PAR LE MARSHALL.

J. Aubry [illegible] contre [illegible].

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'honorable G. Strawbridge juge associé de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 12 d'août 1841 à 10 heures A. M., sur les lieux, rue Tchoupitoulas vis-à-vis le marché Ste. Marie. Environ 4000 pieds de bois de charpente et un moulin de [illegible] saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions comptant.
2 août CHS CLAIBORNE, Marshal.

Peter Nelson, contre Rufus Edwards.

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, par l'honorable Lo. Davignaud, juge président ou juge de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, le 7 d'août 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Rufus Edwards, à un jugement rendu par la Cour de Paroisse, dans l'affaire de Rufus Edwards contre David Vacher pour la somme de mille piastres avec intérêt, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

Cette créance étant la deuxième et la dernière, ce jugement sera vendu à un an de crédit en bonds endossés à six mois [illegible] portant intérêt à raison de 5 pour cent par an.
22 juil CHS. CLAIBORNE, marshall.

Municipalité No. 2 vs. Elizabeth Roth.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable O. P. Jackson, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 12 d'août 1841, à 3 heures P. M., sur les lieux, rue d'Espagne, entre les rues Victoire et Levée:

Le contenu d'un café, saisi dans cette affaire.

Conditions comptant. CHS CLAIBORNE,
2 août marshall.

ARGENT DE CINCINNATI.

UN certificat de dépôt à la banque de Lafayette, de la somme de $1,000, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
20 juil 134, Magasins.

SUCRE de la Havane—blanc et brut, en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co,
30 juil 44, Toulouse.

LETTRES de Change sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI & Co,
30 juil 44, rue Toulouse.

CIGARES de la Havane—300,000 de différentes marques en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co,
9 juil 44, rue Toulouse.

HUILE—1000 paniers huile d'olive, 40 sacs Cacao, en débarquement et à vendre par J. N. RICULFI & Co., 44 rue Toulouse.

ON a besoin de 3000 sacs gros sel de Liverpool. S'adresser à bord du steamer [illegible] ou à CHARLES DOANE, 60, rue Poydras.
16 juillet

SUCRE en pain de 1ère qualité des raffineries de sucre de Boston, constamment en mains, à vendre par J. & A. NORCROSS & Co. 40, rue Gravier.
14 juil

TRAITES sur Philadelphie, à 60 jours de vue, à vendre par J. D. DENEGRE.
21 juillet

TRAITES sur Philadelphie à 60 jours de vue, payables à New York, à vendre par J. D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

MONNAIE de l'Illinois et du Kentucky à vendre par MERLE SEYLLE & Co. 20 rue de la Commune.
21 juil

CHARBON—Quelques barils de charbon d'Angleterre d'excellente qualité et en bon ordre à vendre par ALEXANDER GOW, 20 Bienville.
21 juil

TOILE et corde d'emballage—200 pièces forte Dundee, 43 pouces, 250 do du Kentucky, 200 rouleaux cordes du [illegible] à vendre à des conditions libérales par ANDREWS & BROTHERS, 30 Camp.
21 juil

SUCRE de la Havane—100 caisses sucre blanc qualité supérieure, en débarquement à vendre par CANTIN, DARAN & Co. 11 et 12 St. Louis.
21 juil

BELLES MONTRES—Les soussignés viennent de recevoir un bel assortiment de montres en or Lepine pour dames et pour hommes, de différentes formes—Aussi, montres en or et argent patentées et à levier de Tobias, Johnson, Harrison, qu'ils offrent à des prix modérés et garanties [illegible]. HYDE & GOODRICH, 15, rue de Chartres.

TOILE d'Emballage de Dundee, à vendre par ANDREWS & BROTHER, 30, rue du Camp.
9 juil

CAFÉ de la Havane—400 sacs première qualité à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, rue de la Commune.
9 juil

SUCRE de la Havane blanc et jaune de première qualité, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune.

TOILE et Cordes d'emballage du Kentucky, à vendre à des conditions convenables par ANDREWS & BROTHER, 30, rue du Camp.
9 juil

VIN blanc—30 1-2 barriques vin blanc de choix, 60 paniers vin de champagne, 1er crû, 20 1-2 barriques vin de Madère, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73 Royale.

CUIR pour bureau, semelles et empeignes en magasin à vendre par J. HALL & A. B. BEIN, 24, Nouvelle Levée.

CUIRE—100 boucauts et 43 barils en magasin et à vendre par J. CHALARON, 51, Bienville.

SUCRE—[illegible] à vendre par CHAS DOANE, 60, Poydras.

[illegible] 30 1/2 caisses et 40 do. 12 lv. poudre à canon, à vendre par CHAS. DOANE, 60 Poydras.

SEL—3000 sacs de sel de Liverpool, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 26 Bienville.

COTON écru et blanchi—30 caisses 4-4 toile, [illegible] en magasin à vendre par G. D. HYDE & Co., 121 Chartres.

[illegible]—[illegible] à vendre par PETT & NORTH, 18, rue de Chartres.

SUCRE blanc et brut de la Havane, en magasin, à vendre par SCHMIDT & Co., 90, rue Bienville.

CHAMPAGNE de qualité supérieure, en débarquement du navire Bangor, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 86, rue Gravier.

VIN de Marseille—200 barriques des meilleures marques, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 86, rue Gravier.

MARCHANDISES du Pays—50 balles toile à draps, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 86, rue Gravier.

HUILE—400 gallons en barils à vendre par HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

CLOUX & CHEVILLES—50 barils de la Pensylvanie [illegible] à vendre par HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

HUILE DE SPERME—1000 gallons huile blanchie à vendre par HENRY FULLER, 42, rue Poydras.

VIN—50 caisses vin de Madère, Porto et Sherry, en caisses d'une douzaine à vendre par CHARLES DOANE, 60 Poydras.

HARICOTS—20 barils en magasin à vendre par CHARLES DOANE, 60 Poydras.

MACHINES [illegible] le coton patentées, de qualité supérieure, à vendre par CHARLES DOANE, 60 Poydras.

CORDE D'EMBALLAGE—150 rouleaux première qualité, en débarquement du navire Talbot, à vendre par GEO. GREEN & BROTH., 86, rue Gravier.

WHISKEY de Monongahela, à vendre par B. WALLS, 35, rue Gravier.
22 juillet

EAU DE VIE de pêches—10 barils à vendre par B. WALLS, 35, rue Gravier.

OLIVES de Séville—30 barillets à vendre pour clore une facture par B. WALLS, 35, rue Gravier.
29 juillet

PEINTURES—15 barillets noir, blanc, brun et vert à vendre par B. WALLS, 35, rue Gravier.

HUILE—4000 gallons huile de sperme de printemps clarifiée, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.
2 juil

CIGARETTES garanties de Manille, à vendre par J. M. CABALLERO, Vieille-Levée.
13 juil

WHISKEY—300 barils rectifié, à vendre par CHS. BYRNE, 156, Tchoupitoulas.
3 juillet

LARD, jambons, plats-côtés et épaules, à vendre par CHS. BYRNE, 156, Tchoupitoulas.
13 juillet

SUCRE en pain de première qualité des raffineries de sucre de Boston, en magasin et constamment en mains, à vendre par H. A. NORCROSS & Co, 40 Gravier.

JAMBONS enveloppés—3000 sous toile et [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, rue Tchoupitoulas.
2 août

SUCRE de la Havane—150 caisses sucre blanc de la Havane, en débarquement de la goélette Cr. [illegible], à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co, 25, Vieille-Levée.

ARTICLES DIVERS—400 caisses excellent miel de la Havane, 400 milliers cigares de la Havane, de toutes sortes, 500 barriques vin rouge, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co., 25, Vieille-Levée.
2 août

EAU DE VIE—150 barils américaine, à vendre à bas prix pour clore une facture, par W. C. TOMPKINS & Co. 50, rue Gravier.
29 juil

SALARAETUS en barriques et 1/2 barriques, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 50, rue Gravier.
29 juil

SAVON—No. 1, des meilleures marques, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 50, rue Gravier.
29 juil

BAS—100 douzaines bas bleus et blancs, et chaussettes de soie pour homme, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 50, rue Gravier.
29 juil

PAPIER à enveloppe—[illegible] rames en magasin, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 50, rue Gravier.
29 juil

HUILE de lanterne en barils, à vendre par C. TOMPKINS & Co. 50, rue Gravier.

14 CAISSES LIQUEUR de la Martinique; 14 caisses de Cologne grandes bouteilles, en débarquement de la goélette Créole, venant de St. Pierre, Martinique, et à vendre par LORRILHE & VALTON, 8, rue Toulouse.

RIZ—40 tierçons 1re qualité, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.
15 jui

CLOUS—75 barillets en débarquement de la barque Sarah Hand, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, Magasins.
13 juil

CAFÉ de Rio—400 sacs en magasin et en débarquement du navire Louisville, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.
13 juil

MADÈRE—en débarquement du navire Louisville, à vendre par WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

JEANS & Linseys du Kentucky à vendre par FRANKLIN & HENDERSON.
15 juillet

TOILE et corde d'emballage du Kentucky, à vendre par FRANKLIN & HENDERSON.
15 juillet

SUCRE DE LA HAVANE, blanc et brun, première qualité, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—Un assortiment complet de toutes espèces, telle que Regalias, Canones, de marques de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, rue de la Commune.
26 juil

TÉLESCOPES ET MICROSCOPES. DEUX très grands télescopes sur des pieds de cuivre fabriqués par Dollond de Londres, convenables pour observatoires et collèges.

Un très beau microscope complet, aussi, une quantité d'autres ordinaires, dernièrement reçus, à vendre à bas prix, par HYDE & GOODRICH, 15, Chartres.
16 juin

SAVON et Chandelles des meilleures marques, à vendre par W. HENRY FULLER, 42, Poydras.
2 août

CLOUS—300 barillets clous fer de Boston dernièrement reçus par la barque Niagara, et 1200 barillets clous et chevilles en magasin, à vendre par W. HENRY FULLER, 42, Poydras.

HUILE—1000 gallons huile [illegible], 600 do poisson, 1200 do [illegible] et en magasin à vendre par W. HENRY FULLER, 42, Poydras.
2 août

SAINDOUX—300 barillets 1ère qualité en famille, en magasin et à vendre par J. N. RICULFI & Co. 44, Toulouse.

TRAITES sur New-York à vue, à vendre par J. N. RICULFI & Co. 44, Toulouse.
4 août

TRAITES sur la Havane à vue, à vendre par J. N. RICULFI & Co. 44, Toulouse.
4 août

CIGARES [illegible] à vendre par J. N. RICULFI & Co. 44, rue Toulouse.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Conseil-Général—Séance du 8 juin 1841.

Ordonnance portant création d'un Bureau de Santé.

Attendu qu'aucune communauté ne doit être laissée dans l'ignorance de sa condition sanitaire, que l'existence de milliers d'individus dépend du degré plus ou moins suffisant de données correctes à cet égard, qu'aucune amélioration relative à la salubrité publique ne saurait être effectuée sans cette information; qu'aucune ville du monde n'a souffert autant que la Nouvelle-Orléans des rapports la plupart sans fondement qui se sont propagés à l'égard des effets délétères de son climat, tant sur la population acclimatée, que sur celle non-acclimatée. Que la grande étendue de son commerce, de ses relations diverses avec toutes les nations comme vaste entrepôt d'échange des produits de tout genre, exige impérieusement que sa condition sanitaire soit constatée, non seulement pour l'avantage de la population résidente, mais pour la sécurité de nos relations avec l'étranger; et que le devoir sacré de ce Conseil est d'aviser à tous les moyens convenables pour faire connaître au public la véritable situation des faits, non seulement pour nos propres intérêts, mais pour ceux des autres; et attendu qu'il paraît évident qu'aucun moyen pour atteindre à ce but n'est plus efficace que l'établissement d'un bureau de santé spécialement constitué à cet effet;

En conséquence, le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans arrête ce qui suit:

ART. 1er. Il sera du devoir du Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, de nommer et proposer à l'approbation du Conseil-Général, au 1er Lundi de mai de chaque année, neuf citoyens de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant taxe sur propriétés foncières et qui auront une résidence d'au moins cinq années en cette ville, savoir:

Trois aldermen, dont un de chaque Conseil Municipal.

Trois médecins, dont un de chaque municipalité.

Trois citoyens choisis parmi la masse des citoyens en général.

ART. 2. Le dit bureau de santé ainsi constitué aura, à sa seule entière direction et son contrôle, la situation sanitaire de la ville de la Nouvelle-Orléans.

ART. 3. Le dit bureau de santé élira son président, dont le devoir sera de convoquer les séances du bureau, d'en présider les délibérations et de lui soumettre des rapports sur la salubrité de la ville. Le dit bureau de santé élira également son secrétaire.

ART. 4. Il sera du devoir du Secrétaire du bureau de santé de recevoir des rapports des cimetières, de les faire publier ainsi que des états complets d'observations météorologiques à des époques fixes et régulières.

ART. 5. Les gardiens des cimetières, dans cette paroisse devront sous peine d'une amende qui n'excèdera pas $100 par chaque contravention, faire des rapports journaliers au bureau de santé, en les remettant au Secrétaire, depuis le 1er Juillet jusqu'au 1er Octobre, et les rapports hebdomadaires depuis le 1er Octobre, jusqu'au 1er Juillet, et plus fréquemment si le bureau le requérait, sur le nombre des enterremens dans chaque cimetière, et que chaque rapport devra spécifier les noms, qualité, industrie ou profession, âge, sexe, couleur, maladie, lieu du décès, lieu de naissance, si libre, si esclave, durée de la résidence en cette ville de chacun des individus apportés aux divers cimetières pour y recevoir la sépulture.

ART. 6. Lesdits gardiens des cimetières auront le droit d'exiger de toute personne apportant un corps au cimetière, un certificat comprenant tous les détails énumérés dans l'article 5 de la présente ordonnance, signé par le Maire ou par un médecin dûment licencié, ou par deux citoyens respectables et aucun corps ne pourra pas être admis sans tel certificat.

ART. 7. Il sera du devoir de tout gardien de cimetière, d'enregistrer les dits certificats et de les noter sur un registre tenu pour chaque année à cet effet, avec une forme et des titres convenables, et, ce, sous la surveillance du bureau de santé, dans lequel registre tous les détails énumérés en l'article 5 seront soigneusement enregistrés, et à la fin de chaque année, chaque gardien de cimetière devra porter et livrer le dit registre au bureau de la Mairie pour y être conservé dans les archives de la ville.

ART. 8. Il sera du devoir dudit Bureau de santé de publier un état hebdomadaire des décès avec les détails ci-dessus mentionnés, depuis le 1er mai jusqu'au 1er décembre, un état mensuel depuis le 1er décembre jusqu'au 1er mai, et un état journalier pendant toute la durée des épidémies, le tout dans le journal officiel du Conseil Général.

ART. 9. Il sera du devoir des officiers, commissaires de police, &c., qui sont tenus de faire des rapports sur les foyers d'infection, sur les matières qui compromettent la salubrité publique, ou sur toute contravention aux dispositions des ordonnances y relatives, de soumettre ces divers objets des rapports au bureau de santé.

ART. 10. Il sera du devoir du Bureau de santé d'inspecter les cimetières une fois par semaine pendant l'été et une fois par mois pendant les autres saisons, à l'effet de constater si les ordonnances y relatives sont mises en vigueur, et de faire en tout temps au Maire des rapports, sur tout ce qui, dans leur opinion, pourrait avoir une tendance nuisible à la salubrité publique.

ART. 11. Il sera du devoir du Bureau de santé d'exiger des médecins de cette ville des rapports audit bureau, sur l'existence de toute maladie contagieuse, infectante ou épidémique—et que, par le présent, tout pouvoir est et demeure conféré audit Bureau de santé sur la réception de toute information de ce genre, de prendre toute mesure que, dans leur opinion ils jugeront convenable pour protéger la communauté contre la propagation de toute maladie ou épidémie en faisant éloigner les individus ainsi malades ou autrement.

ART. 12. Il sera du devoir du Bureau de santé de donner avis public et immédiat de l'existence ou de la disparition de toute maladie épidémique.

ART. 13. Il est par le présent recommandé aux Conseils municipaux à détailler chacun un bureau de vaccine respectivement avec le bureau de santé, pour vacciner gratuitement tout individu faisant application à cet effet; et aussi pour inviter à la vaccine pour l'usage des citoyens en général, et qu'il sera du devoir des dites institutions de faire des rapports mensuels au Bureau de santé, sur la quantité des individus qui auront été vaccinés, et de fournir tous les renseignemens nécessaires relativement à cet objet.

ART. 14. Il est et demeure recommandé aux Conseils municipaux de détailler ces dits bureaux de vaccine de manière à fournir leur tâche en opération jusqu'à ce jugement de tel moment que dans leur sagesse, ils jugeront convenable de décréter et de plus, de conférer en tant que besoin sera au Bureau de santé créé par la présente ordonnance, tous pouvoirs nécessaires pour mettre à exécution les dispositions y contenues.

ART. 15. La présente ordonnance sera en pleine force et vigueur à dater du 1er juillet prochain; et toutes ordonnances antérieures contraires aux dispositions qui y procèdent, sont et demeurent abrogées.

Signé, F. N. FORTIER, Président.
Approuvé le 15 juin 1841.
Signé, WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme, S. W. WATERS,
12 juil—15 Secrétaire.

BUREAU DE SANTÉ DE LA NOUVELLE ORLEANS,

Le 16 juillet 1841.

Aux Citoyens de la Nouvelle Orléans.

La direction du Bureau de Santé de la Nouvelle Orléans étant organisée, croit de son devoir de présenter cette adresse à ses concitoyens, et plus particulièrement aux médecins, aux chefs de famille et aux directeurs des institutions publiques, afin de les convaincre combien un bureau organisé comme celui-ci est bien conduit, importe à la salubrité, à la réputation et à la prospérité de la ville et des habitants [illegible] pour les inviter à aider [illegible] l'accomplissement des grands desseins qu'on [illegible] la création de ce bureau.

Aucune ville de l'Union, peut être, n'a été plus fréquemment que la nôtre sujette à l'apparition d'épidémies violentes et destructives, et aucune autre, probablement, n'a de plus justes droits à la réputation de jouir d'une salubrité générale et d'être exempte de maladies.—Durant plusieurs années après la cession de la Louisiane aux États-Unis, cette épidémie particulière qui a moissonné des milliers de victimes, et qui, plus qu'aucune autre cause, a inspiré aux étrangers cette crainte qui en a empêché un si grand nombre de se fixer parmi nous d'une manière permanente, ne manquait pas d'apparaître avec chaque été. Au dehors, l'ignorance de la nature de cette maladie, et de l'expérience qu'on avait acquise des hommes à qui la science et la pratique avaient enseigné les remèdes les plus efficaces pour l'a couper court et en arrêter les ravages; au dedans, le manque de prudence, de [illegible] et [illegible] avec le légèreté des habitants sans fondement, qui, quelque peu de foi qu'on y ajoutât ici, avait sans doute une influence fâcheuse ailleurs; telles sont les causes qui ont contribué à faire envisager la Nouvelle Orléans par ses étrangers comme un lieu redoutable où la mort moissonnait plus d'existences que dans aucune autre ville du continent. Depuis quelques années, cependant, les apparitions de ce terrible fléau sont devenues moins fréquentes.

Le Bureau ne croit pas beaucoup hasarder en disant que la salubrité comparative de la Nouvelle-Orléans ne sera trouvée inférieure à celle d'aucune autre ville de l'Union, et que la proportion annuelle des décès dans cette ville, même en y comprenant le nombre de ceux qui sont dus à la fièvre jaune, se trouvera, avec la population, dans un rapport qui ne sera pas au-dessous de celui qu'on remarque dans toute autre ville. Mais, pour qu'on puisse lui ajouter foi à une assertion, il faut qu'elle soit soutenue par des faits. Nous pouvons être profondément convaincus de la vérité de l'opinion que nous exprimons; mais c'est sur les autres que nous devons opérer cette conviction, si nous voulons remplir notre but, c'est-à-dire, contribuer à l'augmentation de la population, et conséquemment de la force et de l'importance de notre ville.

En vous référant au certificat requis pour accompagner un corps au cimetière, certificat dont nous donnons la formule ci-dessous, pour que le public en ait connaissance, vous verrez quelle est la nature des faits que nous entendons recueillir, et qu'il est de notre devoir de rendre publics et d'obtenir ces faits, de compiler la statistique des décès, et de les mettre sous les yeux du public, régulièrement et sous une forme officielle, que ce bureau a été institué et que nous vous demandons votre coopération. Avec ces faits en notre possession, nous pourrons, non seulement informer le public de l'état sanitaire de la ville, mais lui dire aussi quelle maladie existe, dans quelle partie de la ville elle se manifeste, si elle atteint les étrangers non acclimatés ou les propres citoyens, et enfin dans quelle proportion elle s'étend au dehors.

Si l'on eut pris une pareille mesure depuis la cession de la Louisiane, c'est-à-dire depuis environ quarante ans, les changemens successifs qui, ainsi que nous le savons généralement ont toujours été pour le mieux, aussi bien que les influences qui ont contribué à opérer ou à retarder ces changemens auraient été rendus publics, cette publicité en aurait répandu davantage, et les maladies auraient été convenablement et plus efficacement dirigées par elle; on aurait la durée probable et comparative de la vie humaine; les rapports nuisibles auraient été dissipés et les fausses nouvelles démenties; les hommes qui ne résident qu'une portion de l'année parmi nous n'auraient plus de motifs ou de craintes imaginaires; ils auraient prolongé et fait par rendre permanent leur séjour ici, et ceux qui ont loin auraient ce qu'ils pouvaient venir parmi nous soit pour leurs plaisirs, soit pour leurs intérêts, sans crainte des rapports désagréables et [illegible] dont il serait difficile d'évaluer les conséquences. Il serait difficile d'évaluer avec quelle proportion la connaissance et la publication de ces faits auraient contribué à l'augmentation de notre population; mais il est raisonnable de croire que cette population compterait aujourd'hui plusieurs milliers d'âmes de plus.

Nous croyons qu'il n'y a rien à gagner en cachant notre position; il vaut beaucoup mieux avouer la vérité que d'être tourmenté par une crainte exagérée; et avec votre aide, nous serons à même de vous faire savoir l'une, et de dissiper l'autre.

Nous avons l'entière confiance que cet appel n'aura pas été fait en vain; et nous croyons pouvoir vous assurer que nous ne négligerons aucun effort pour rendre effective votre coopération à l'objet pour lequel ce bureau a été institué.

Par ordre de la direction,
S. D. McNEIL Prés.

Pour copie conforme
S. W. WATERS,
Secrétaire du Bureau de Santé.

BUREAU DE SANTÉ DE LA VILLE DE LA NOUVELLE ORLÉANS.

Séance du mardi 20 juin 1841.

Résolu que les capitaines ou patrons de tous navires, chalands, barges, bateaux à vapeur ou autres embarcations, arrivant dans cette ville, soit qu'ils remontent ou descendent le fleuve, qu'il a [illegible] [illegible]

[illegible] de la vie sera [illegible] de Prévention de [illegible] publique ou [illegible].

Pour extrait conforme,
S. W. WATERS,
Secrétaire du bureau.

FORME DU CERTIFICAT EXIGÉ AVEC LE CADAVRE.

Ceci est pour certifier que [illegible] résidant au No. [illegible] de la rue [illegible] est mort au [illegible] 184

Renseignements.	*Renseignements.*
Qualité, profession ou commerce.	Lieu de mort.
Age.	Date de la mort.
Sexe.	Période de la résidence dans le pays.
Couleur.	Marié ou célibataire.
Maladie.	
Condition, esclave ou libre.	
Lieu de naissance.	Remarques et observations.
Date de la naissance.	
Nouvelle-Orléans, le	184 D M

On pourra se procurer les certificats ci-dessus imprimés en s'adressant au président ou à un des membres du bureau de Santé, ou au secrétaire du dit Bureau.

La direction du Bureau est composée comme suit:

1re municipalité—MM. S. D. McNeil, président, Dr. Wm. E. Kennedy et Alexander Phillips.

2e Municipalité—Dr. E. H. Barton, Osborn Cross et et Ch. Genois.

3me Municipalité—Gén. Wm. De Buys, Germ. Plessi et Jno. H. Lewis.

Publié par ordre du Bureau.

S. W. WATERS,
Secrétaire du Bureau de Santé.

AVIS LÉGAUX.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District judiciaire. L'État de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes concerneront, salut:

Attendu que Victor Raoul Dugué Lavaudais ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse de Jefferson la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour ou ladite vente fut enregistrée le 12ème jour de juin de l'année 1841, pour un avis, conformément à un acte de la Législature de l'État de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété, ci-après décrite en conséquence d'un défaut de formalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis, ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le shérif susdit, le 28me jour de mai de l'année 1841, en vertu d'un décret de cette cour rendu le 9 février de l'année 1841, dans l'affaire de Maria Cecil et al. vs Richard Terrill, No. 1994, du Dossier de cette Cour, à laquelle vente Jean Victor Raoul Dugué Lavaudais s'est rendu acquéreur pour le prix de trois mille cent trente cinq piastres que le shérif susdit a reçu en trois obligations signées chacune Victor Lavaudais comme principal A. D. Bienvenu comme sécurité portant intérêt à cinq pour cent et hypothèque jusqu'à paiement, une en faveur de Maria C. Cecil et autres, de la somme de [illegible] une en faveur de Manuel J. Garcia pour tous frais de la somme de $429 92, et une pour la balance du prix d'adjudication en faveur de John Green, de la somme de [illegible] lequel être appliquée, attendu qu'elle le comporte au paiement de la susdite hypothèque générale enregistrée contre ladite propriété, résultant d'un jugement rendu le [illegible] janvier 18[illegible] par la Cour de Cité de la Nouvelle Orléans en faveur dudit John Green pour la somme de $472 avec intérêts et les frais.

Description de la propriété d'après le transfert ci-dessus.

Deux certains lots de terre situés dans la ville de Lafayette, dans la paroisse Jefferson, dans l'îlot borné par les rues Jackson, Fulton, Philippe et Rousseau, et désignés par les numéros [illegible] sur un certain plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de la susdite paroisse, déposé en l'étude de A. B. [illegible] notaire public, et mesurant le lot No. [illegible] trente un pieds [illegible] pouces et demi de face à la rue Jackson sur cent vingt pieds de profondeur entre deux lignes parallèles, et le lot No. [illegible] trente un pieds neuf pouces et demi de face à la dite rue, sur cent vingt pieds de profondeur et demi de profondeur entre des lignes parallèles, ensemble les toutes les améliorations, droits, privilèges, coutumes et servitudes y appartenant.

Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la susdite cour, le [illegible] jour A. D. 1841.

[illegible] juillet P. LEBLANC, Député Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans.—L'État de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes concerneront salut—attendu que Alphonse Loubat de la ville et de l'État de New York a été à des ventes faites par Hewlett & Coms encanteurs et commissaires, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour au bureau duquel acte de vente a été enregistré le [illegible] jour de juillet, A. D. 1841, pour une sanction de avis comme le prescrit un acte de la législature de l'état de la Louisiane intitulé acte pour plus grandes garanties des titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le dixième jour de Mars 1834.

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'état de la Louisiane, et de la cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété en conséquence d'un défaut de formalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente a été faite, de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, dans le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut annoncée pour être vendue le [illegible] dernier, par le ministère des encanteurs sus nommés, par ordre des syndics des créanciers de Beeman Field et de James H. Field, et par Louis A. Ducros shérif de la Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans, agissant en leurs qualités respectives, de la part des syndics ou seront s'il a pour et de la part de cette Cour, à la poursuite de [illegible] dans l'affaire de James H. & Beeman Field contre leurs créanciers au No. [illegible] et de la part et au profit du registre de cette Cour, au No. [illegible] en vertu d'un ordre de vente [illegible] à la requête de Alphonse Loubat contre W. H. Field [illegible] vendue par lesdits encanteurs, à laquelle vente Alphonse Loubat s'est rendu acquéreur pour le prix de [illegible] mille [illegible] piastres, à la somme de [illegible] comptant, et [illegible] pour la balance [illegible].

Description de la propriété telle qu'il appert au transfert judiciaire.

1o Un certain lot ou portion de terre située dans le faubourg St Marie dans la municipalité No deux de cette ville dans l'îlet borné par les rues Julie, Foucher, St Joseph et Tchoupitoulas, mesurant cinquante deux pieds de face sur la rue Julie, cent cinquante pieds de profondeur du côté de la rue Foucher lesquels deux cent cinquante pieds de profondeur, cent soixante trois pieds plus ou moins de profondeur sur une ligne de derrière de mesure [illegible] pieds deux pouces de largeur par derrière, le tout selon la mesure française. (Mesure française.)

2o Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même îlet [illegible], mesurant trente deux pieds six pouces de face sur la dite rue Julie, sur cent vingt pieds de profondeur et [illegible] pieds de face [illegible] la rue Tchoupitoulas par la propriété [illegible] [illegible].

En foi de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de ladite cour, à la Nouvelle Orléans ce [illegible] juillet 1841. Témoin l'honorable Charles Watts, juge de la cour de Commerce.
24 juillet ED. GARDERE, Greffier.

GRAND assortiment de bas, de chaussettes et de gants, pour dames à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
10 juil 26, Bienville.

QUATRE-VINGTS demi et quart de pipes d'eau de vie de la marque de Pellevoisin, Aîné & Co. à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
20 juil 26, Bienville.

VINAIGRE—10 barils vinaigre de cidre de qualité supérieure, en magasin et à vendre par JAMES & WOODRUFF.
19 juillet

CACAO—Un petit lot à vendre par SCHMIDT & Co.,
19 juillet 90, Bienville.

TOILE d'emballage—30 pièces d'Allemagne, de 44 pouces en magasin, à vendre par O. H. MIESEGAES,
19 juil 24, Vieille Levée.

TABAC—500 balles, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24 Vieille-Levée.
19 juil

BRIQUES—7000 briques à feu de Stourbridge, d'Angleterre, à vendre au quantités au gré des acquéreurs par G. BEDFORD & BECK,
26 juil 24, rue de la Douane.

CHAUX fraîche de Thomaston—500 barriques chaux provenant du chargement du brick Lime Rock, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
26 juil 24, Douane.

SUCRE en pains de première qualité de sucre des raffineries de Boston, en magasin et constamment en mains à vendre par H. A. NORCROSS & Co.
26 juil 40, rue Gravier.

CRINS A PLATRER—En barils, tierçons et boucauts, à vendre par G. BEDFORD & BECK,
26 juil 24, rue de la Douane.

CIMENT—500 barils ciment hydraulique, à vendre par GEO. BEDFORD & BECK,
26 juillet 24 rue de la Douane.

LA Banque du Commerce tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis.
27 mai GEO. O. HALL, caissier.

LARD—50 barriques jambons, plats côtés et épaules, à vendre à bas prix par P. A. GIRAUD,
3 août 12, Tchoupitoulas.

PORC—100 barils différentes qualités à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
27 juil 36, rue Poydras.

JAMBONS enveloppés en boucauts, tierçons et barils, qualité supérieure, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
27 juil 36, rue Poydras.

WHISKEY—300 barils rectifié et à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
27 juil 36, rue Poydras.

PORC—100 barils Mess [illegible] Chinn, 5 do. de mess à l'inspection de Bozant, à vendre par P. A. GIRAUD,
27 juil 12 rue Tchoupitoulas ou 6 Nlle Levée.

LARD—400 barils Epinales à vendre par P. A. GIRAUD,
27 juil 12 rue Tchoupitoulas.

FER—Fer rond et plat en barre à vendre par P. A. GIRAUD,
2 juil 12 rue Tchoupitoulas.

CHANGES SUR BOSTON—A 60 jours de vue et une traite de $1,000 sur la Havane à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co,
27 juil 36, Poydras.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—236 rouleaux et 41 pièces en débarquement des steamers Tuscarora et Président, à vendre par LAYET & AMELUNG,
27 juil 111 Tchoupitoulas.

FARINE—300 barils superfine en magasin à vendre par LAYET & AMELUNG,
27 juil 111, Tchoupitoulas.

SUCRE en pain, raffiné et autre à vendre par CONVERSE & Co.
29 juil 52 Nouvelle Levée.

MOUTARDE, saleratus, poivre, épice, gingembre, clous de girofle, amandes etc., à vendre par CONVERSE & co.
29 juil 52 Nouvelle Levée.

BOIS DE CONSTRUCTION.
22,000 pieds de planche à 1½ pouce.
5,000 " " " 1¼ "
6,000 " " " 1½ "
en débarquement au nouveau bassin, à vendre par CONVERSE & co, et W. R. CONVERSE.
29 juil

MÉDECINES, produits chimiques &c.—[illegible] sulfate de quinine français, [illegible] de calomel anglais, à caisses Ipecac. en poudre, 20 livres sarge perlée, 75 onces créosote, 50 onces acétate de morphine, 50 barils huile de Castor No. 1, 50 carboys huile de vitriol, à vendre par JARVIS & ANDREWS,
29 juil 29, Commune.

MATERIAUX POUR BATISSES. PLATRE de Paris, ciment romain et hydraulique, crins à plâtrer, pierre [illegible] de Thomaston, briques à feu anglaises et de Baltimore, constamment en mains, à vendre par quantités, au gré des acheteurs par G. BEDFORD & BECK,
26 juil 24, rue de la Douane.

16 Barriques vin rouge de Medoc [illegible] 16 barils orge perlée, 100 paniers huile d'olive, 100 caisses [illegible], 10 barriques [illegible], [illegible] de Manille, [illegible] de 3 à 7 pouces; [illegible] de navires St. Mary, Louisa et Talbot, de New York.
A vendre par O. H. MIESEGAES,
23 juil 24, rue Vieille Levée.

PIERRES PLATES ALLEMANDES—Dernièrement reçues [illegible] 12 X 12, [illegible] 14 X [illegible].
20 juin [illegible]

PIERRES PLATES [illegible] [illegible]